



ABEILLE ASSET MANAGEMENT

Afer Inflation Monde

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.09.2022

1. Informations concernant les placements et la gestion	3
2. Rapport d'activité.....	10
3. Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....	14
4. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	16
5. Comptes annuels	20
5.1 Bilan.....	21
5.2 Hors-bilan	23
5.3 Compte de résultat.....	24
5.4 Annexes.....	25
6. Inventaire.....	39
Annexe 1 : Rapport ESG-art.173	44

Société de gestion	ABEILLE ASSET MANAGEMENT 14, rue Roquépine - 75008 Paris
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Représenté par Madame Raphaëlle ALEZRA-CABESSA 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Commercialisateurs	ABEILLE VIE ABEILLE EPARGNE RETRAITE 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué de solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables, pour les parts A et I : capitalisation et/ou distribution. La société de gestion décide chaque année de l'affectation, en tout ou partie, du résultat net ainsi que des plus-values réalisées, indépendamment l'un de l'autre et peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

Objectif de gestion : Le FCP a pour objectif de délivrer, sur la durée de placement recommandée de trois ans, une performance annuelle supérieure au taux ESTER + 2% pour les parts A et ESTER + 2,75% pour les parts I, après prise en compte des frais courants, en tirant principalement profit du potentiel d'appréciation des titres indexés sur l'inflation des pays développés.

Indicateur de référence : Compte-tenu de l'objectif de gestion et de la stratégie mise œuvre, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent.

Stratégie d'investissement :

Stratégie utilisée

Les stratégies mises en place auront principalement pour objectif de tirer profit du potentiel d'appréciation des titres indexés sur l'inflation ainsi que de la déformation des courbes de taux et d'inflation, et de s'exposer à d'autres classes d'actifs sensibles à l'inflation (matières premières et actions) dans une optique de diversification.

Le portefeuille sera diversifié dans sa construction et arbitré de manière active et discrétionnaire, en termes de classes d'actifs, d'exposition géographique et de sélection des valeurs.

A ce titre le portefeuille pourra être exposé en direct ou au travers d'OPC :

- entre 70% et 100% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire de tous émetteurs publics ou privés et en respectant un minimum de 50% de titres indexés sur l'inflation ;
- entre 0% et 10% de l'actif net en actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés ; et

- entre 0% et 10% de l'actif net au marché des matières premières à travers des ETFs sur indices sur des contrats dérivés sur des matières premières.

Le FCP pourra investir entre 0% et 20% de son actif net en parts ou actions d'OPC.

La gestion du fonds sera conduite de telle sorte que la sensibilité du FCP aux taux demeure comprise entre -4 et +12.

Le portefeuille sera structuré selon le processus de gestion suivant :

- une analyse macroéconomique des fondamentaux de l'ensemble des pays des zones géographiques concernées (chômage, déficits, politique monétaire, croissance, inflation...) ;
- une sélection de valeurs fondée sur des critères qualitatifs et quantitatifs :
 - des analyses techniques telles que le positionnement sur la courbe inflation, l'arbitrage entre des obligations à taux variable et à taux fixe ou des obligations indexées sur l'inflation, la maturité des titres et une analyse des flux du marché... ;
 - l'analyse crédit des émetteurs (situation, spread, rating) une anticipation des évolutions de la pente de la courbe inflation.
- une anticipation des évolutions de la pente des courbes de taux, des évolutions des fondamentaux de l'inflation (point mort inflation) et des courbes d'inflation des zones géographiques concernées.

Les titres détenus seront libellés en toutes devises. Le risque de change sera systématiquement couvert dans la limite de 30% de l'actif net.

L'exposition et la couverture du portefeuille pourront également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés, négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

L'utilisation de ces instruments sera principalement faite dans le but d'ajuster la sensibilité du fonds (en taux réel ou en inflation) dans la fourchette ci-dessus, de procéder à des arbitrages conformes aux stratégies d'investissement mises en place et de couvrir les risques de taux, d'inflation ou de change liés aux obligations détenues en portefeuille ; dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, la gestion se réserve néanmoins la faculté d'intervenir de manière dynamique, au moyen d'instruments dérivés, sur les mouvements des marchés (principalement taux et inflation) et se positionner sur les devises.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré :	Entre -4 et +12.
Devises de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi :	Toutes devises
Niveau de risque de change supporté par le FCP :	De 0% à 30% de l'actif net.
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé :	Toutes zones géographiques : jusqu'à 100% de l'actif net.

Le FCP ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en oeuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Les actifs hors dérivés

=> *Actions et titres donnant accès au capital*

Le FCP pourra investir, en direct ou au travers d'OPC, entre 0% et 10% de l'actif net en actions cotées ou titres donnant accès directement ou indirectement accès au capital ou aux droits de sociétés.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant d'actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou au droit de vote de sociétés, est de 10% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et relèveront de sociétés de moyennes ou grandes capitalisations. Ils seront libellés en toutes devises.

=> *Titres de créance et instruments du marché monétaire*

Le portefeuille pourra investir, en direct ou au travers d'OPC, entre 70% et 100% de l'actif net en titres de créance et des instruments du marché monétaire de tous émetteurs publics ou privés et de toute durée. Ces titres seront libellés en toutes devises. Ils pourront relever de toutes les zones géographiques.

Le niveau d'utilisation généralement recherché des titres de créance et des instruments du marché monétaire, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par la société de gestion, sera de 80% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui ne peut pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser au gérant qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- obligations souveraines
- obligations high yield
- obligations à taux fixe
- obligations à taux variable
- obligations indexées sur l'inflation
- titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- titres participatifs
- titres subordonnés
- bons du trésor
- obligations callables
- obligations puttables

Les titres sélectionnés pourront bénéficier d'une notation allant de AAA à BBB- selon l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch ou une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion. Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCP pourra également investir dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent) dans la limite de 10% de l'actif net.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

=> Actions et parts d'OPC

Le FCP pourra investir dans la limite de 20% de l'actif net en parts ou actions d'OPC suivants :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	20%
FIA de droit français*	20%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	20%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés
 - Organisés
 - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Change
 - Crédit
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - Exposition
 - Arbitrage
- Nature des instruments utilisés :
 - Futures
 - Options
 - Swaps
 - Change à terme
 - Dérivés de crédit : Credit Default Swap et Total Return Swap (indice et single name)

- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc.
 - Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
 - Augmentation de l'exposition au marché

Informations particulières sur l'utilisation des TRS :

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 20% maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du fonds.

Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Les instruments intégrant des dérivés

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Taux
 - Crédit
- Nature des interventions :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Obligations callables
 - Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- d'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les taux ou l'inflation, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie et dans la limite de 10 % de l'actif net de l'OPCVM.

Les emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

- Nature des opérations utilisées :
 - Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
- Nature des interventions :
 - Gestion de la trésorerie
 - Optimisation des revenus de l'OPCVM

Ces opérations pourront porter sur l'ensemble des titres financiers éligibles au fonds.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion), sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Le traitement des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres tient compte des facteurs suivants : les taux obtenus, le risque de contrepartie et de garantie. Même si toutes les activités de financement de titres sont entièrement garantis, il reste toujours un risque de crédit lié à la contrepartie. Abeille Asset Management veille donc à ce que toutes ces activités soient menées selon les critères approuvés par ses clients afin de minimiser ces risques : la durée du prêt, la vitesse d'exécution, la probabilité de règlement.

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

Les risques spécifiques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont décrits dans la rubrique « Profil de risque »

Niveaux d'utilisation envisagés et autorisés :

	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximale d'actifs sous gestion	100%	100%	Néant	Néant
Proportion attendue d'actifs sous gestion	10%	10%	Néant	Néant

Effet de levier maximum

Le niveau de l'effet de levier indicatif du FCP est de 300%. Toutefois, le FCP aura la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) et à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres (CTT), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans les parties « Informations particulières sur l'utilisation des TRS » et « Les acquisitions et cessions temporaires de titres »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées chez le dépositaire.

Profil de risque : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, le porteur s'expose aux risques suivants :

Risques principaux :

Risque de gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1 % des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1 % des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2 % de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où le fonds peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change

Etant donné que le fonds peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change dans la limite de 30 % de l'actif net.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP.

L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque en matière de durabilité

Le FCP est exposé à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Bien que la Société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Risques accessoires :**Risque de liquidité**

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. Ainsi la valeur de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse. Notamment en cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions

Le porteur est exposé à la dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé. Il existe ainsi, à hauteur de cette exposition, un risque de baisse de la valeur liquidative. En raison de la fluctuation des marchés « actions », le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (haut rendement)

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués spéculatifs selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Garantie ou protection : Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : Part A : tous souscripteurs. Elle est plus particulièrement destinée à servir de support à des contrats d'assurance vie souscrits par l'AFER auprès d'Abeille Vie et d'Abeille Epargne Retraite.

Part I : part réservée aux OPC et mandats gérés par le Groupe Abeille. Durée de placement recommandée : trois ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Les parts du FCP n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu de l'U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci- après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine Regulation S dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion du FCP.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion du FCP.

Compte tenu des dispositions des règlements (UE) N° 833/2014 et N° 2022/398 la souscription des parts de ce FCP est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre de l'Union européenne et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union européenne.

Régime fiscal : Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.
- Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Abeille Asset Management - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. contact.juridique.am@ofi-invest.com
- Date d'agrément par l'AMF : 7 avril 2020.
- Date de création du Fonds : 20 mai 2020.

rapport d'activité

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Depuis le deuxième semestre de l'année 2021, le contexte macroéconomique est marqué par des phénomènes de marché inédits. Après avoir disparu pendant des années, l'inflation est aujourd'hui plus que jamais de retour et demeure comme l'inquiétude principale des épargnants qui voient leur pouvoir d'achat s'éroder. La reprise de l'économie post Covid combiné à la crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine, a fait bondir violemment les chiffres d'inflation. En effet, les différents indices continuent de surprendre à la hausse. En Zone Euro, les prix à la consommation ont augmenté au mois de septembre de 10% sur un an, battant un nouveau record depuis la publication de l'indicateur en janvier 1997. De l'autre côté de l'Atlantique, la hausse des prix est elle aussi soutenue. L'inflation a dépassé les attentes en septembre aux Etats-Unis, avec une augmentation de 8,2% sur un an glissant.

L'inflation ne semble toujours pas maîtrisée à ce stade et la balance des risques reste orientée à la hausse sur cette fin d'année 2022. En conséquence, les Banques Centrales sont pressées d'agir, pour éviter que cette hausse des prix s'installe de manière durable. Ainsi, les durcissements monétaires se sont généralisés à travers le monde et l'exercice des différents banquiers centraux se complexifie. Ils ont réaffirmé, sur la fin de l'été, leur volonté de lutter coûte que coûte contre l'inflation et ont, par conséquent, accéléré la hausse des taux directeurs. L'année 2022 marque donc un tournant majeur dans les orientations des politiques monétaires mondiales : la Fed a procédé à une nouvelle hausse de ses taux directeurs en septembre, dont la fourchette se situe désormais entre 3% et 3,25%. De son côté, la BCE a elle aussi commencé à normaliser sa politique monétaire, avec plusieurs hausses sur l'été 2020 et devrait continuer son tour de vis monétaire dans les prochains mois. Le taux sur les dépôts bancaires à la BCE, qui est l'un des trois taux directeurs de référence, se situe actuellement à 0,75 %.

Pour finir, depuis plusieurs semaines, une rhétorique de récession s'est progressivement installée dans les différents discours économiques. En Zone Euro, l'activité devrait buter sur les problématiques d'approvisionnement en gaz cet hiver, la guerre en Ukraine ayant amené une disruption importante de l'accès à l'énergie. La question de l'indépendance énergétique est plus que jamais en centre des débats à l'approche de la période hivernale.

Cette période est bien particulière, les performances de nombreuses classes d'actifs étant orientées à la baisse et l'allocation jouant un rôle plutôt modeste dans le rendement des différents portefeuilles. Les marchés obligataires sont particulièrement touchés par le contexte actuel. On constate, sur le premier semestre de 2022, des moins-values inédites sur les différents segments de taux et de crédit. L'indice Bloomberg Global Aggregate, représentatif des obligations mondiales, cède plus de 20% sur 1 an glissant.

Dans le même temps, les actions continuent aussi de s'ajuster, confirmant la corrélation inhabituelle à la baisse des marchés actions et obligataires. Le CAC 40 perd 11,6% sur un an et l'indice représentant les actions mondiales, le MSCI World, perd lui plus de 21%.

LA POLITIQUE DE GESTION

A l'instar de 2021, l'inflation a été une thématique prépondérante en 2022. L'invasion russe en Ukraine (le 24 février 2022) a conduit à de fortes tensions entre les pays occidentaux et la Russie ce qui a fait augmenter le prix des matières premières et notamment celui du gaz utilisé comme arme stratégique par le Kremlin. Cet événement s'ajoute à un contexte de tensions sur les chaînes d'approvisionnement à la suite de la réouverture des économies post Covid-19. Dans ce contexte, les anticipations d'inflation ont fortement progressé jusqu'à fin avril avant de rapidement corriger au deuxième semestre lorsque les craintes de récession économique sont apparues.

Nous avons tout au long de l'année positionné le fonds afin qu'il bénéficie de la hausse de l'inflation mais en nous orientant vers la Zone euro au détriment des US afin de profiter de pressions inflationnistes lié au rationnement de gaz russe en Europe ainsi qu'à une Banque Centrale Européenne moins réactive que la FED dans sa lutte contre l'inflation. L'exposition aux anticipations d'inflation a été néanmoins fortement réduite en août, les chiffres d'inflation publiés en Zone euro perdant de leur impact sur les valorisations. Au 30 septembre, notre exposition aux anticipations d'inflation en Zone euro est le premier moteur de performance du fonds en 2022.

Prenant acte du changement de ton des banques centrales (à l'exception de la Banque du Japon) ne considérant plus l'inflation comme transitoire et accélérant le resserrement de leur politique monétaire (qui a conduit à une forte hausse des taux réels), nous avons dès février implémenté dans le fonds des positions de couverture supplémentaires afin de complètement couper la sensibilité au taux d'intérêt des obligations indexées à l'inflation (hors Japon) qui constituent l'allocation principale du fonds. La seule

sensibilité aux taux d'intérêt dans le fonds provient d'obligations japonaises qui auront été un vecteur positif de la performance du fonds, la Banque du Japon étant la dernière grande banque centrale à maintenir une politique monétaire accommodante. Nous avons réduit l'exposition aux actions mondiales (implémentée via le fonds Ofi Invest ISR Grandes Marques) dès le début du conflit russo-ukrainien faisant passer l'allocation de 5% à 2%, le contexte actuel (rationnement du gaz, remontée des taux) n'étant pas favorable à la classe d'actif. Malgré sa réduction, l'allocation aux actions est au 30 septembre le détracteur principal de la performance du fonds en 2022.

2022 a été également marqué par l'ajout (en avril à hauteur de 2% du fonds) d'une nouvelle classe d'actif dans le fonds : Les matières premières (via un fonds coté entièrement exposé aux matières premières). Si au 30 septembre la contribution de cette nouvelle brique à la performance du fonds est négative nous pensons qu'elle ajoute de la diversification ce qui pourrait être salubre cet hiver si jamais les tensions autour du gaz venaient à s'intensifier.

Sur la période, la performance du FCP a été pour la part A de 1,37%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY i 0.1% i 15/04/2026	73 791 785,29	
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 1.25% 15/08/2048	21 479 140,52	21 869 591,92
BUNDESSCHATZANWEISUNGEN 0% 15/12/2023	31 357 430,00	31 382 640,00
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/03/2024	38 384 560,00	37 797 730,00
OFI INVEST ISR MONETAIRE PART I	546 083 756,33	490 175 393,97
FRANCE OAT i 0.7% 25/07/2030	41 033 328,45	
FRANCE i 0.1% 01/03/2029	29 293 393,86	
FRENCH REPUBLIC 0.10% i 25/07/2031	77 790 925,30	46 139 514,65
ITALIAN REPUBLIC i 0.65% 15/05/2026	99 815 211,77	56 073 902,36
UNITED STATES OF AMERICA 0.625% i 15/01/2026	37 370 520,66	21 730 847,02

Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet via le lien : www.ofi-invest-am.com.

Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la Société de Gestion est disponible sur son site internet.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Investment Solutions, étant précisé que jusqu'au 4 juillet 2022, ce service était assuré par Aviva Investors Global Services Limited. A ce titre, elle utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site : www.ofi-invest-am.com et dans le rapport annuel de la société de gestion.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.ofi-invest-am.com.

Risque global

La méthode de calcul du risque global du FCP sur les instruments financiers à terme est celle de la Value-at-Risk absolue telle que définie par Règlement général de l'AMF (99% 1 mois).

Politique de rémunération

Partie qualitative

Abeille Asset Management s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AAM, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, Abeille Asset Management est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : www.ofi-invest-am.com

Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2021, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 13 726 616 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2021 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 509 000 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 250 000 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

Effets de levier

Levier brut : 253%.

Levier net : 218%.

Informations sur la VaR :

	VaR 99% 20 Jours		
du 30/09/2021 au 30/09/2022	Maximum de la VaR	Minimum de la VaR	Moyenne de la VaR
Afer Inflation Monde	0,65%	1,82%	1,29%

Actifs illiquides et Gestion de la liquidité

AIF ne procède pas à un traitement spécial des actifs illiquides à l'exception des fonds présentant un fort pourcentage d'actifs peu liquides. A ce stade, nous n'avons pas pris de nouvelle mesure pour gérer la liquidité des FIA en raison de leur nature spécifique (FCPE, fonds dédiés et assurantiels).

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2022.

SFDR

Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

AFER INFLATION MONDE n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons qu'AFER INFLATION MONDE ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Changements intervenus :

11/10/2021 : Souscripteurs concernés
29/11/2021 : Mise à jour dénomination sociale + frais courants
01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie
11/02/2022 : Mise à jour annuelle
17/05/2022 : Russes + Mise à jour site web + frais

Changement à intervenir :

Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour le but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT serait apportée à la société OFI AM, étant précisé que l'opération ne sera définitive que le 31 décembre 2022 et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives.

En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, et sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, le FCP changerait la société de gestion au profit d'OFI ASSET MANAGEMENT, société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12, étant précisé que cette société de gestion changerait de dénomination pour devenir « OFI INVEST ASSET MANAGEMENT » à compter du 1er janvier 2023.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	951 083 631,95
- Change à terme :	143 128 711,96
- Future :	220 804 919,99
- Options :	-
- Swap :	587 150 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	BNP PARIBAS
-	CREDIT AGRICOLE
-	JP MORGAN
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2022**

AFER INFLATION MONDE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
ABEILLE ASSET MANAGEMENT
14 rue Roquépine
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AFER INFLATION MONDE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2021 à la date d'émission de notre rapport.

**AFER INFLATION MONDE****Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



AFER INFLATION MONDE

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



AFER INFLATION MONDE

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2023.01.27 15:30:06 +0100

comptes
annuels

BILANactif

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	536 061 469,41	108 588 739,10
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	422 856 621,00	89 069 462,01
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	1 000 324,28	2 002 281,77
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	86 972 399,79	15 596 851,04
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	6 080 791,90	1 261 405,09
Autres opérations	19 151 332,44	658 739,19
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	159 143 872,70	53 281 444,71
Opérations de change à terme de devises	140 140 753,01	49 515 182,97
Autres	19 003 119,69	3 766 261,74
Comptes financiers	9 190 024,71	249 357,84
Liquidités	9 190 024,71	249 357,84
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	704 395 366,82	162 119 541,65

BILAN passif

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	532 307 960,60	104 337 133,69
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	110 706,47	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 831 598,84	234 568,15
• Résultat de l'exercice	-3 627 767,90	-382 225,98
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	534 622 498,01	104 189 475,86
Instruments financiers	25 232 123,12	1 920 149,69
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	22 421 652,64	495 535,99
Autres opérations	2 810 470,48	1 424 613,70
Dettes	143 616 253,91	55 963 704,60
Opérations de change à terme de devises	143 048 141,58	49 710 003,00
Autres	568 112,33	6 253 701,60
Comptes financiers	924 491,78	46 211,50
Concours bancaires courants	924 491,78	46 211,50
Emprunts	-	-
Total du passif	704 395 366,82	162 119 541,65

HORS-bilan

30.09.2022

30.09.2021

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	220 804 919,99	65 011 949,24
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	587 150 000,00	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	40 590 000,00
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	12 559,58	200,02
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 164 092,70	344 032,41
• Produits sur titres de créances	-3 120,39	-1 397,77
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	98 002,61	2 900,56
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1 271 534,50	345 735,22
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-299 028,61	-42 722,88
• Charges sur dettes financières	-101 546,56	-12 081,53
• Autres charges financières	-1 342,32	-268,33
Total (II)	-401 917,49	-55 072,74
Résultat sur opérations financières (I - II)	869 617,01	290 662,48
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-2 982 736,75	-342 975,79
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-2 113 119,74	-52 313,31
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-1 514 648,16	-329 912,67
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-3 627 767,90	-382 225,98

règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation).

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC et fonds d'investissement non cotés*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode de comptabilisation

Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion financière et frais administratifs externes peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs et sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- Les coûts/frais opérationnels directs ou indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Part A	Actif Net	1% maximum TTC
	Part I		0,25% maximum TTC
Frais administratifs externes à la société de gestion	Part A	Actif Net	0,15% maximum TTC
	Part I		
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Part A	Actif Net	Non significatif ⁽¹⁾
	Part I		
Commissions de mouvement	Part A	Prélèvement sur chaque transaction	De 2,40 à 36 euros TTC (selon le pays)
	Part I		
Commission de surperformance	Part A	Néant	Néant
	Part I		

⁽¹⁾ L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 20% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

- Changements intervenus :

11/10/2021 : Souscripteurs concernés

29/11/2021 : Mise à jour dénomination sociale + frais courants

01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie

11/02/2022 : Mise à jour annuelle

17/05/2022 : Russes + Mise à jour site web + frais

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Distribution et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

évolutionactif net

Devise	30.09.2022 EUR	30.09.2021 EUR
Actif net en début d'exercice	104 189 475,86	-
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	476 926 473,58	103 279 756,92
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-47 762 247,09	-1 311 498,96
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 060 297,85	459 770,15
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 827 178,64	-32 198,92
Plus-values réalisées sur contrats financiers	26 159 073,98	549 341,45
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-15 516 569,88	-959 654,84
Frais de transaction	-83 012,68	-29 163,80
Différences de change	-877 448,72	-281 317,89
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-26 719 648,12	2 977 108,98
- Différence d'estimation exercice N	-23 742 539,14	2 977 108,98
- Différence d'estimation exercice N-1	2 977 108,98	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	22 691 997,79	-270 343,93
- Différence d'estimation exercice N	22 421 653,86	-270 343,93
- Différence d'estimation exercice N-1	-270 343,93	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-161 030,81	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2 113 119,74	-52 313,31
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-1 344 565,37	-140 009,99
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	534 622 498,01	104 189 475,86

compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	391 166 542,41	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	31 690 078,59	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	1 000 324,28	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	220 804 920,00	-	-	-
Engagements de gré à gré	587 150 000,00	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	422 856 621,00	-	-	-
Titres de créances	-	1 000 324,28	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	9 190 024,71
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	924 491,78
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	807 954 920,00	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	3 725 889,79	15 241 960,23	196 933 801,04	206 954 969,94
Titres de créances	1 000 324,28	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	9 190 024,71	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	924 491,78	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	126 722 920,00	482 280 250,00	198 951 749,99

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	JPY	AUD	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	83 221 739,32	39 460 465,57	401 147,18	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	13 239 737,73	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	111 707,10	-	-
Comptes financiers	6 637 278,89	-	-	25 302,78
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	104 498 878,98	38 549 262,60	-	-
Comptes financiers	-	384 363,17	535 914,09	4 214,52
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	169 500 000,00	11 504 279,99	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	159 143 872,70
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	140 140 753,01
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	19 003 119,69
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	143 616 253,91
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	143 048 141,58
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	562 313,17
Provision commission de mouvements	5 799,16
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART A / FR0013498532	4 524 654	476 926 473,58	198 619	20 987 625,70
PART I / FR0013498540	-	-	250	26 774 621,39
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0013498532		240,23		-
PART I / FR0013498540		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0013498532		240,23		-
PART I / FR0013498540		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0013498532		-		-
PART I / FR0013498540		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie de part :	
PART A / FR0013498532	0,96
PART I / FR0013498540	0,36

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice Montant

Catégorie de part :	
PART A / FR0013498532	-
PART I / FR0013498540	-

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc -

- Ventilation par Opc "cible" :

- Opc 1 -

- Opc 2 -

- Opc 3 -

- Opc 4 -

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 73 732 662,06

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	30.09.2022	30.09.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-3 627 767,90	-382 225,98
Total	-3 627 767,90	-382 225,98

PART A / FR0013498532	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-3 627 767,90	-458 013,77
Total	-3 627 767,90	-458 013,77
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART I / FR0013498540	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	75 787,79
Total	-	75 787,79
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
17/03/2022	238 676,85	0,09
15/09/2022	1 105 888,52	0,22
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	30.09.2022	30.09.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	110 706,47	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	7 176 164,21	234 568,15
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 344 565,37	-140 009,99
Total	5 942 305,31	234 568,15

PART A / FR0013498532	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	456 340,23	74 441,20
Plus et moins-values nettes non distribuées	5 485 965,11	11 162,51
Capitalisation	-	-
Total	5 942 305,31	85 603,71
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	5 070 447,00	744 412
Distribution unitaire	0,09	0,10

PART I / FR0013498540	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	148 964,44
Capitalisation	-	-
Total	-	148 964,44
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 20 mai 2020.

Devise					
EUR	30.09.2022	30.09.2021	-	-	-
Actif net	534 622 498,01	104 189 475,86	-	-	-

PART A / FR0013498532	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	30.09.2022	30.09.2021	-	-	-
Nombre de parts en circulation	5 070 447	744 412	-	-	-
Valeur liquidative	105,43	104,4	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	0,40	0,59	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-0,71	-0,61	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I / FR0013498540	Devise de la part et de la valeur liquidative : -				
	30.09.2022	30.09.2021	-	-	-
Nombre de parts en circulation	-	250	-	-	-
Valeur liquidative	-	105 869,95	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	303,15	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

inventaire au 30.09.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Obligation						
AU000XCLWAO6	AUSTRALIA I INDEX LINKED 1.25% 21/08/2040	PROPRE	500 000,00	401 147,18	AUD	0,08
ES0000012J15	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 0% 31/01/2027	PROPRE	5 368 000,00	4 795 025,05	EUR	0,90
IT0004545890	BTPE I 2.55% 15/09/2041	PROPRE	100 000,00	130 790,85	EUR	0,02
DE0001102606	BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 1.70% 15/08/2032	PROPRE	22 280 000,00	21 557 874,68	EUR	4,03
IT0005436701	BUONI POLIENNALI DEL TES I 0.15% 15/05/2051	PROPRE	310 000,00	205 723,45	EUR	0,04
DE0001030567	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY I 0.1% I 15/04/2026	PROPRE	65 746 144,00	79 086 747,63	EUR	14,79
DE0001030542	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY I 0.1% 15/04/2023	PROPRE	1 100 000,00	1 356 448,71	EUR	0,25
DE0001030559	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY I 0.5% 15/04/2030	PROPRE	13 490 000,00	16 692 337,54	EUR	3,12
FR0013238268	FRANCE I 0.1% 01/03/2028	PROPRE	500 000,00	562 001,39	EUR	0,11
FR0013410552	FRANCE I 0.1% 01/03/2029	PROPRE	24 430 000,00	27 303 177,05	EUR	5,11
FR0011982776	FRANCE OAT I 0.7% 25/07/2030	PROPRE	34 540 000,00	42 181 903,27	EUR	7,89
FR0010447367	FRANCE OAT I 1.80% 25/07/2040	PROPRE	200 000,00	316 235,23	EUR	0,06
FR0012558310	FRENCH REPUBLIC I 0.1% 01/03/2025	PROPRE	6 000 000,00	6 844 202,03	EUR	1,28
FR0014001N38	FRENCH REPUBLIC 0.10% I 25/07/2031	PROPRE	26 000 000,00	28 535 084,87	EUR	5,34
IT0005415416	ITALIAN REPUBLIC I 0.65% 15/05/2026	PROPRE	50 470 000,00	54 937 878,63	EUR	10,28
IT0004243512	ITALIAN REPUBLIC 2.6% 15/09/2023	PROPRE	600 000,00	834 080,14	EUR	0,16
JP1120231J51	JAPAN I 0.10% 10/03/2028	PROPRE	790 400 000,00	6 073 206,97	JPY	1,14
JP1120211G41	JAPAN GOVT CPI LINKED I 0.1% 10/03/2026	PROPRE	1 868 700 000,00	14 356 149,72	JPY	2,69
JP1120241K56	JAPAN GOVT CPI LINKED I 0.10% 10/03/2029	PROPRE	70 000 000,00	535 738,35	JPY	0,10
JP1120261M59	JAPAN I 0.005% 10/03/2031	PROPRE	788 700 000,00	6 093 741,41	JPY	1,14
JP1120251L52	JAPAN 0.2% I 10/03/2030	PROPRE	1 575 200 000,00	12 401 629,12	JPY	2,32
ES0000012B70	KINGDOM OF SPAIN I 0.15% 30/11/2023	PROPRE	2 130 000,00	2 496 239,70	EUR	0,47
ES00000127C8	KINGDOM OF SPAIN I 1% 30/11/2030	PROPRE	450 000,00	531 984,87	EUR	0,10
ES00000126A4	KINGDOM OF SPAIN I 1.8% 30/11/24	PROPRE	3 000 000,00	3 775 504,50	EUR	0,71
ES0000012H33	KINGDOM OF SPAIN 0% 31/05/024	PROPRE	2 200 000,00	2 126 014,00	EUR	0,40

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
ES00000127G9	KINGDOM OF SPAIN 2.15% 31/10/2025	PROPRE	1 080 000,00	1 097 214,76	EUR	0,21
IT0005387052	REPUBLIC OF ITALY I 0.40% 15/05/2030	PROPRE	4 450 000,00	4 406 800,58	EUR	0,82
US91282CDX65	TSY INFL IX N B .125% I 15/01/2032	PROPRE	8 670 000,00	8 162 661,84	USD	1,53
US912828ZZ63	TSY INFL IX NB I 15/07/2030	PROPRE	5 500 000,00	5 697 577,09	USD	1,07
US912828VM96	UNITED STATES OF AMERICA I 0.375% 15/07/2023	PROPRE	1 200 000,00	1 535 360,94	USD	0,29
US9128287D64	UNITED STATES OF AMERICA I 0.250% 15/07/2029	PROPRE	1 520 000,00	1 616 818,38	USD	0,30
US9128283R96	UNITED STATES OF AMERICA I 0.5% 15/01/2028	PROPRE	8 600 000,00	9 774 162,36	USD	1,83
US9128285W63	UNITED STATES OF AMERICA I 0.875% 15/01/2029	PROPRE	1 510 000,00	1 699 150,78	USD	0,32
US912828S505	UNITED STATES OF AMERICA 0.125% I 15/07/2026	PROPRE	8 280 000,00	9 754 073,13	USD	1,82
US912828N712	UNITED STATES OF AMERICA 0.625% I 15/01/2026	PROPRE	13 580 000,00	16 495 488,73	USD	3,09
US912828ZE35	UNITED STATES OF AMERICA 0.625% 31/03/2027	PROPRE	1 000 000,00	874 527,71	USD	0,16
US912828Y388	UNITED STATES OF AMERICA 0.750% I 15/07/2028	PROPRE	9 580 000,00	10 835 800,29	USD	2,03
US91282CBL46	US TREASURY 1.125% 15/02/2031	PROPRE	1 500 000,00	1 239 422,39	USD	0,23
US91282CAQ42	USA I .125% 15/10/2025	PROPRE	1 050 000,00	1 155 117,14	USD	0,22
US91282CCA71	USA 0% 15/04/2026	PROPRE	13 370 000,00	14 381 578,54	USD	2,69
Total Obligation				422 856 621,00		79,09
O.P.C.V.M.						
IE00BZ1NCS44	ISHARES VI PLC BLOOMBERG ENHANCED ROLL YIELD COMMODITY SWAP	PROPRE	1 897 770,00	13 239 737,73	USD	2,48
FR0011586551	OFI INVEST ISR GRANDES MARQUES FCP	PROPRE	3 586,00	8 223 128,32	EUR	1,54
FR0010815589	OFI INVEST ISR MONÉTAIRE PART I	PROPRE	64 711,00	65 509 533,74	EUR	12,25
Total O.P.C.V.M.				86 972 399,79		16,27
Total Valeurs mobilières				509 829 020,79		95,36
Swap de Taux						
SWAP03964654	1708898142#L_2031101	PROPRE	7 000 000,00	-665 589,41	EUR	-0,12
SWAP03964658	1708899992#S_2031110	PROPRE	8 250 000,00	1 765 225,86	EUR	0,33
SWAP03972023	1747857302#S_2031121	PROPRE	9 000 000,00	2 104 658,80	EUR	0,39
SWAP03972018	1747857392#L_2031121	PROPRE	12 000 000,00	-318 426,49	USD	-0,06
SWAP03972022	1747857612#L_2031121	PROPRE	9 000 000,00	-895 313,61	EUR	-0,17
SWAP03972026	1747859292#S_2031121	PROPRE	12 000 000,00	2 151 332,31	USD	0,40
SWAP03983044	1788550102#S_2027021	PROPRE	30 000 000,00	2 611 202,00	USD	0,49

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SWAP03983047	1788550782#L_2027021	PROPRE	30 000 000,00	-595 387,72	USD	-0,11
SWAP03986824	180909906-2#S270315	PROPRE	25 000 000,00	2 124 668,76	USD	0,40
SWAP03986800	1809103212#L_2027031	PROPRE	25 000 000,00	413 591,48	USD	0,08
SWAP03987202	1812072772#L_2042031	PROPRE	7 500 000,00	-105 625,47	EUR	-0,02
SWAP03987204	1812072852#S_2032031	PROPRE	7 500 000,00	188 964,36	EUR	0,04
SWAP03997352	1860511902#L_2032051	PROPRE	25 400 000,00	-38 234,95	EUR	-0,01
SWAP04003258	1870150282#S_2027061	PROPRE	25 000 000,00	1 063 806,30	EUR	0,20
SWAP04003260	1870150832#L_2027061	PROPRE	23 000 000,00	311 069,55	EUR	0,06
SWAP04021485	1876398232#L_2025061	PROPRE	55 000 000,00	105 373,54	EUR	0,02
SWAP04021480	1876406232#S_2027061	PROPRE	55 000 000,00	-166 992,04	EUR	-0,03
SWAP04011931	1903363922#S_2027072	PROPRE	50 000 000,00	3 117 690,16	EUR	0,58
SWAP04011927	1903390222#L_2027071	PROPRE	17 500 000,00	157 525,67	USD	0,03
SWAP04011926	1903390432#S_2027072	PROPRE	18 000 000,00	974 510,21	USD	0,18
SWAP04011954	1904096784#L_2027071	PROPRE	46 000 000,00	-24 900,79	EUR	-0,00
SWAP04016011	1912056712#L_2027081	PROPRE	40 000 000,00	687 353,26	EUR	0,13
SWAP04018036	1920520282#L_2027081	PROPRE	50 000 000,00	1 374 360,18	EUR	0,26
Total Swap de Taux				16 340 861,96		3,06
Liquidites						
APPELS DE MARGES						
	APPEL DE MARGE EUR	PROPRE	-8 821 845,20	-8 821 845,20	EUR	-1,65
	APPEL DE MARGE USD	PROPRE	-7 366 003,57	-7 519 015,54	USD	-1,41
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	-6 068 380,00	-6 068 380,00	EUR	-1,14
	APPEL MARGE JPY	PROPRE	-1 760 000,00	-12 411,90	JPY	-0,00
Total APPELS DE MARGES				-22 421 652,64		-4,19
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-5 799,16	-5 799,16	EUR	-0,00
Total AUTRES				-5 799,16		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE AUD SGP	PROPRE	-816 572,30	-535 914,09	AUD	-0,10
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	12 530,84	12 996,10	CHF	0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	2 527 443,04	2 527 443,04	EUR	0,47

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	-54 502 467,00	-384 363,17	JPY	-0,07
	BANQUE NOK SGP	PROPRE	60 077,59	5 627,61	NOK	0,00
	BANQUE NZD SGP	PROPRE	-7 299,13	-4 214,52	NZD	-0,00
	BANQUE SEK SGP	PROPRE	72 612,52	6 679,07	SEK	0,00
	BANQUE USD SGP	PROPRE	6 502 210,26	6 637 278,89	USD	1,24
Total BANQUE OU ATTENTE				8 265 532,93		1,55
DEPOSIT DE GARANTIE						
	COLLATÉRAL ESP VERSÉ	PROPRE	590 000,00	590 000,00	EUR	0,11
	COLLATÉRAL ESP VERSÉ	PROPRE	2 810 000,00	2 810 000,00	EUR	0,53
	DEP GAR S/FUT JPY	PROPRE	15 840 000,00	111 707,10	JPY	0,02
	DEPOSIT OTC VERSE	PROPRE	10 429 441,39	10 429 441,39	EUR	1,95
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	5 061 971,20	5 061 971,20	EUR	0,95
Total DEPOSIT DE GARANTIE				19 003 119,69		3,55
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-874,96	-874,96	EUR	-0,00
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-177 412,32	-177 412,32	EUR	-0,03
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-8 207,50	-8 207,50	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-375 818,39	-375 818,39	EUR	-0,07
Total FRAIS DE GESTION				-562 313,17		-0,11
Total Liquidites				4 278 887,65		0,80
Futures						
Taux (Livraison du sous-jacent)						
OE121222	EURO BOBL 1222	PROPRE	-399,00	1 137 150,00	EUR	0,21
RX121222	EURO BUND 1222	PROPRE	-159,00	933 330,00	EUR	0,17
OAT121222	EURO-OAT FU 1222	PROPRE	-513,00	3 124 110,00	EUR	0,58
JB201222	JAPANESE 10 1222	PROPRE	-11,00	12 411,90	JPY	0,00
BTS121222	SHORT EURO 1222	PROPRE	-681,00	873 790,00	EUR	0,16
Total Taux (Livraison du sous-jacent)				6 080 791,90		1,14
Total Futures				6 080 791,90		1,14
Creances negociables						
Interets postcomptes.						
FR0127586701	CREDIT AGRICOLE SA ESTR+0.07% 15/12/2022	PROPRE	1 000 000,00	1 000 324,28	EUR	0,19
Total Interets postcomptes.				1 000 324,28		0,19
Total Creances negociables				1 000 324,28		0,19

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Change a terme</i>						
<i>Change a terme</i>						
	OVCT 221019 JPY/EUR	RECU	3 106 523,41	3 106 523,41	EUR	0,58
	OVCT 221019 JPY/EUR	VERSE	-430 000 000,00	-3 033 558,54	JPY	-0,57
	OVCT 221019 JPY/EUR	RECU	36 369 947,93	36 369 947,93	EUR	6,80
	OVCT 221019 JPY/EUR	VERSE	-5 034 270 000,00	-35 515 704,06	JPY	-6,64
	OVCT 221019 USD/EUR	RECU	16 448 921,08	16 448 921,08	EUR	3,08
	OVCT 221019 USD/EUR	VERSE	-16 710 000,00	-17 042 402,51	USD	-3,19
	OVCT 221019 USD/EUR	RECU	659 531,84	659 531,84	EUR	0,12
	OVCT 221019 USD/EUR	VERSE	-670 000,00	-683 327,93	USD	-0,13
	OVCT 221019 USD/EUR	RECU	40 260 973,80	40 260 973,80	EUR	7,53
	OVCT 221019 USD/EUR	VERSE	-40 900 000,00	-41 713 600,40	USD	-7,80
	OVCT 221019 USD/EUR	RECU	10 616 493,95	10 616 493,95	EUR	1,99
	OVCT 221019 USD/EUR	VERSE	-10 785 000,00	-10 999 539,86	USD	-2,06
	OVCT 221019 USD/EUR	RECU	26 517 555,51	26 517 555,51	EUR	4,96
	OVCT 221019 USD/EUR	VERSE	-27 000 000,00	-27 533 704,34	USD	-5,15
	OVCT 221019 USD/EUR	RECU	6 160 805,49	6 160 805,49	EUR	1,15
	OVCT 221019 USD/EUR	VERSE	-6 400 000,00	-6 526 303,94	USD	-1,22
<i>Total Change a terme</i>				-2 907 388,57		-0,54
<i>Total Change a terme</i>				-2 907 388,57		-0,54
Total AFER INFLATION MONDE				534 622 498,01		100,00

rapport ESG-art.173

Information relative à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) au sein d'Abeille Asset Management.

Conformément aux articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier, nous vous présentons l'information relative à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance dans notre politique d'investissement

Introduction

À la suite de la cession d'Aviva France, en septembre 2021, Abeille Asset Management, anciennement Aviva Investors France (AIF), est devenue membre d'Aéma Groupe. Ainsi Abeille Asset Management est désormais séparé du groupe Aviva Plc et de sa filiale Aviva Investors Global Services Limited (AIGSL) basés à Londres. A ce titre, et dans une logique de fonctionnement de groupe, AIF coordonnait ses actions et initiatives « ESG », et notamment ses engagements climatiques, avec AIGSL. Depuis cette cession, certains services portant sur les activités liées à l'ESG sont toujours fournis par AIGSL dans le cadre d'un Transitional Service Agreement (TSA), et d'autres ne le sont plus. Ce Transitional Service Agreement est en vigueur jusqu'à fin décembre 2022.

L'adhésion à Aéma Groupe a initié un changement dans les politiques et les ambitions ESG d'Abeille Asset Management.

Ainsi, dans le rapport ci-dessous :

- En 2021, le dispositif de vote et d'engagement était délégué à AIGSL.
- Pour les sujets liés à la biodiversité, nous exposons le projet de politique biodiversité d'Aéma Groupe. Les potentielles actions de mise en place sur ce sujet seront déployées en 2022.
- Pour le reste des sujets, nous décrivons ce qui est réalisé au sein d'Abeille Asset Management.

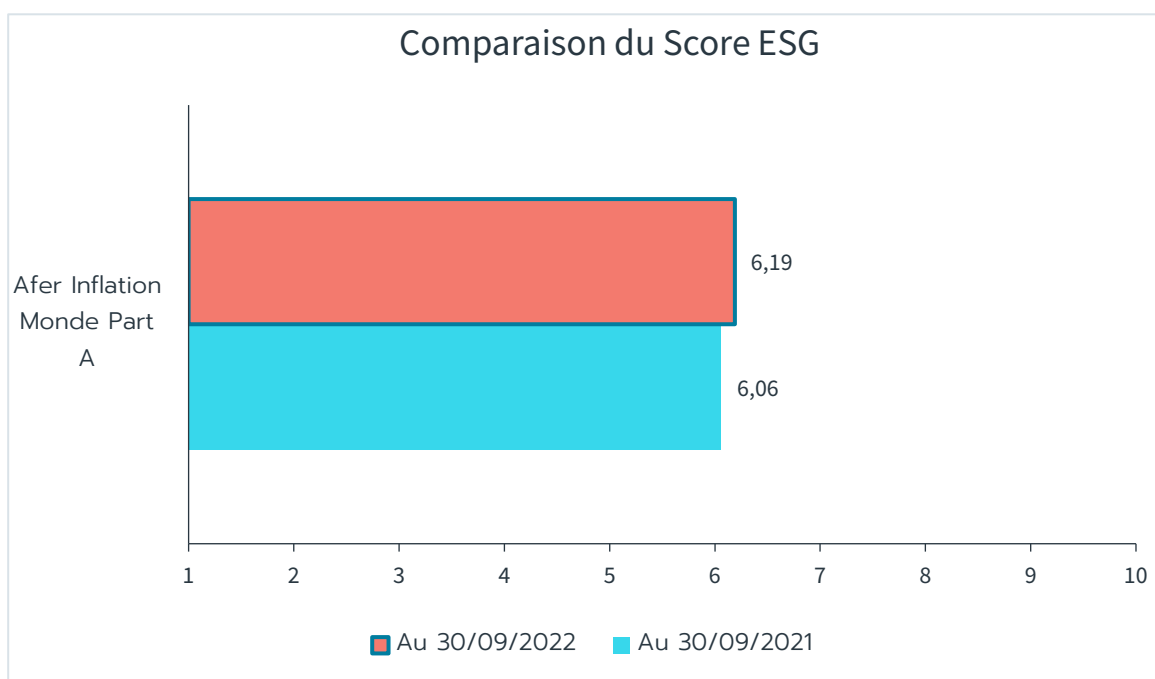
Présentation du fonds

Le fonds Afer Inflation Monde Part A intègre les considérations ESG au sein de la gestion de son portefeuille. La note ESG est fournie par le prestataire externe MSCI ESG Research.

MSCI calcule l'exposition de chaque entreprise aux principaux risques ESG en fonction d'une ventilation détaillée de ses activités : produits ou secteurs d'activité principaux, localisation de ses actifs ou de son chiffre d'affaires, et autres mesures pertinentes, telles que la production externalisée.

MSCI fournit un score (de 0 à 10) pour les piliers E, S et G ainsi qu'un score ESG total (ESG Adjusted Score). Pour chaque pilier, MSCI combine un score d'exposition et un score de gestion, afin d'établir la vulnérabilité et la préparation des sociétés à affronter les risques et opportunités attenantes.

MSCI établit donc un score ESG complet que nous appliquons à notre fonds et que nous comparons sur 2 ans au 30 septembre, comme suit :



De même, en 2021, Afer Inflation Monde Part A a appliqué les exclusions suivantes : l'armement ; c'est-à-dire les mines antipersonnel et bombes à sous-munition prohibées par les conventions d'Ottawa et d'Oslo ; les armes controversées ainsi que les armes à feu à usage civile. Des exclusions sur les activités liées au cannabis ont également été appliquées à Afer Inflation Monde Part A.

En 2022, les sociétés exposées au charbon ainsi que les sociétés liées au tabac sont incluses dans nos listes d'exclusion. De même, les sociétés concernées par des controverses sévères et les violations du Pacte Mondial des Nations Unis y sont également ajoutées.

Accord de Paris

Climat : désinvestir et exclure

Au sein d'Abeille Asset Management, nous accordons une grande importance à l'engagement pour améliorer les pratiques ESG des sociétés, en particulier celles opérant dans des secteurs à fort impact carbone.

En 2022, une politique charbon a été déployée au sein du fonds Afer Inflation Monde Part A. Cette politique d'exclusion charbon interdit les investissements dans les émetteurs, quelle que soit la classe d'actifs dans les entreprises qui :

- qui ont une activité d'extraction de charbon thermique (mines)
- qui développent de nouveaux projets charbon thermique
- qui réalisent plus de 20% de leur chiffre d'affaires dans des activités liées au charbon thermique
- dont la production d'électricité à partir de charbon thermique ou, à défaut, la capacité installée excède 20%
- dont la production de charbon thermique dépasse 10 millions de tonnes

- dont la capacité installée des centrales à charbon dépasse 5 GW

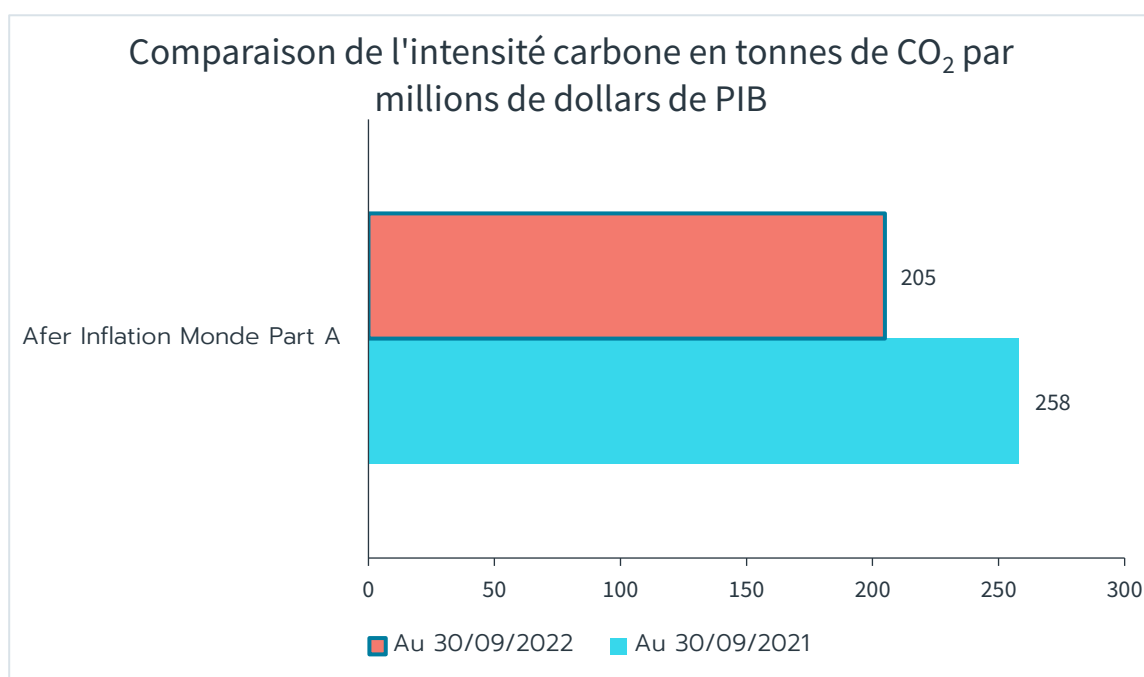
Abeille Asset Management souhaite donc s'engager vers l'arrêt total du financement du charbon d'ici à 2030, y compris à travers son portefeuille Afer Inflation Monde Part A. Cette politique est accompagnée d'une politique d'engagement active qui consiste à inciter les entreprises déjà présentes en portefeuilles, ne répondant pas aux critères d'exclusion ainsi identifiées, à renoncer à leurs activités liées au charbon thermique et à mettre en œuvre un plan de fermeture progressive de leurs infrastructures.

En 2022, Abeille Asset Management travaille conjointement avec Aéma Groupe et ses autres filiales afin d'étudier les paramètres de sa politique d'exclusion et d'engagement auprès des entreprises du secteur Pétrole et Gaz.

S'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris et mesurer, décarboner et aligner le portefeuille

Dans le cadre de la mesure des risques climatiques nous suivons le portefeuille Afer Inflation Monde Part A avec la donnée d'intensité carbone, mesurée en tonnes de CO₂ par million de dollars de chiffre d'affaires.

Vous retrouvez ci-dessous la comparaison au 30 septembre sur les 2 dernières années pour l'intensité scope 1 & 2.



Pour le futur, en outre de la politique charbon, nous avons pour objectif d'améliorer la couverture de nos outils ESG-Climat. Nous cherchons à perfectionner nos outils d'analyse ESG-Climat afin de couvrir

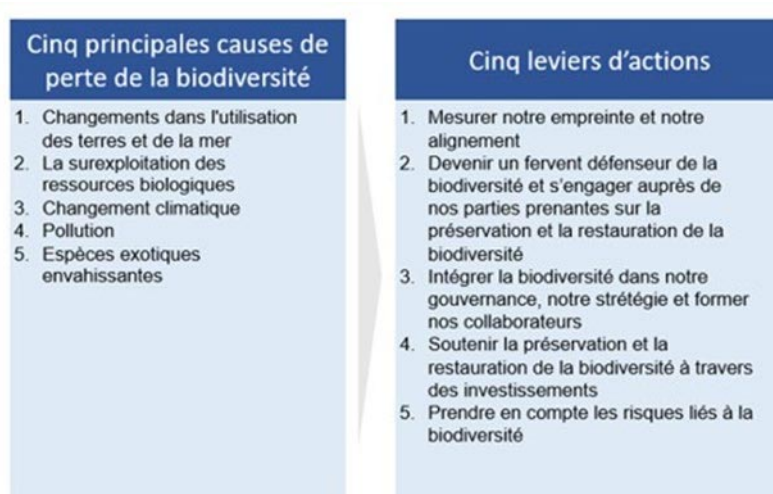
plus de classes d'actifs et d'étendre le périmètre d'émissions pour intégrer au maximum les données de scope 3.

Biodiversité

Les cinq causes d'érosion de la biodiversité sont bien identifiées : le changement d'usage des terres et de la mer, l'exploitation directe de certains organismes, le changement climatique, la pollution, et les espèces exotiques envahissantes.

En 2022, Aéma Groupe, dont nous faisons partie depuis fin 2021, a défini des standards sur la biodiversité, auxquels nous allons nous conformer à horizon 2025. Ces derniers ont été coconstruits par Aéma Groupe et les différentes filiales associées dans un groupe de travail dédié à la biodiversité. Les différentes lignes directrices ont été définies et seront validés courant 2022.

Nous envisageons de répondre ainsi à ces cinq causes majeures par la mise en place de cinq leviers d'actions à la fois indépendants et complémentaires qui permettent l'intégration des enjeux liés à la biodiversité dans notre processus d'investissement et notre modèle. Nous nous penchons également activement sur le meilleur moyen d'intégrer les enjeux biodiversité dans les produits que nous proposons à nos clients.



Renforcer notre compréhension des enjeux de biodiversité (stratégie)

L'érosion de la biodiversité met en danger les services écosystémiques, menaçant à la fois les individus et les entreprises dont la dépendance à l'exploitation directe ou indirecte du capital naturel est importante. L'impact financier qui en découle se répercute sur les investisseurs et assureurs.

Les indicateurs qui seront utilisés en 2022 pour représenter l'empreinte biodiversité du portefeuille proviennent du « Global Biodiversity Score (GBS) ». Afin d'évaluer l'empreinte des entreprises sur la biodiversité, le GBS étudie la contribution des activités économiques aux pressions sur la biodiversité et en déduit les impacts sur la biodiversité. Une approche hybride est utilisée pour tirer parti des meilleures données disponibles à chaque étape de l'évaluation. Des données sur les achats ou liées à des pressions (changements d'affectation des sols, émissions de gaz à effet de serre...) peuvent ainsi être utilisées pour affiner les évaluations.

1. Mean Species Abundance (MSA)

L'indicateur de mesure d'empreinte biodiversité choisi par Aéma Groupe est le « Mean Species Abundance » (MSA).

Le MSA est un indicateur qui exprime l'abondance relative moyenne des espèces originelles par rapport à leur abondance dans des écosystèmes non perturbés. Cet indicateur a été proposé dans le cadre du développement du modèle GLOBIO392, dont l'objectif est de simuler l'impact de différents scénarios de pressions humaines sur la biodiversité. Le MSA est développé par PBL, l'institut environnemental néerlandais qui a développé GLOBIO. Cet indicateur est reconnu par IPBES.

Les valeurs de MSA vont de 0% à 100%, 100% représentant un écosystème intact non perturbé.

A titre indicatif, en 2010, l'indicateur de biodiversité « Mean Species Abundance » (MSA) était, au niveau mondial estimé à 68%. En 2018, le MSA était à 63% contre une limite planétaire fixée à 72%.

2. Indicateur de diversité des espèces : MSA.km²

Le MSA.km² est une unité de mesure du Global Biodiversity Score (GBS), représentant la surface en km² théorique impactée pour un facteur de 0% de MSA.

3. Empreinte biodiversité : MSAppb*

La métrique MSAppb* de Carbon4 Finance permet d'estimer l'empreinte de nos investissements sur la biodiversité à travers la mesure de la diversité des espèces terrestres et aquatiques en moyenne d'abondance par km².

L'empreinte biodiversité est calculée en deux temps :

1. Établir le lien entre activités économiques et les différentes pressions sur la biodiversité, tel que définies par l'IPBES, en chiffrant la contribution de l'activité économique à ces pressions (utilisation de la surface terrestre, climat) ;
2. Analyser l'impact de ces pressions sur la biodiversité et le quantifier en MSA.km² (Mean Species Abundance par km²), métrique qui permet de décrire l'intégrité des écosystèmes et la surface impactée.

Les impacts statiques (les impacts antérieurs sur la biodiversité) et dynamiques ((les impacts biodiversité actuels) sont agrégés en MSAppb* pour une comparaison plus simple entre différents portefeuilles et émetteurs.

Mesurer et réduire les pressions sur la biodiversité

En 2021, nous avons conclu un partenariat avec Carbon4 Finance pour utiliser la métrique Global Biodiversity Score (GBS) co-développée par CDC Biodiversité et Carbon4 Finance. L'outil calcule l'empreinte biodiversité des entreprises (en MSA.km²) en établissant un lien entre l'activité économique et les pressions affectant la biodiversité.

Nos actions correctives : La définition d'une trajectoire à horizon 2030 pour la préservation de la biodiversité.

Il sera possible de définir une trajectoire pour la préservation de la biodiversité à l'horizon 2030 quand nous aurons un scénario de référence et des moyens pour y parvenir. L'objectif est fixé en référence à un scénario mondial qui aura été retenu.

En 2010, la COP10 avait adopté les 20 objectifs d'Aichi pour la période 2010-2020. 4 objectifs seulement ont été atteints partiellement. La COP15, commencée depuis 2020 et toujours en cours en 2022, cherche à réactualiser les objectifs d'Aichi pour la période 2020-2030. Un scénario a été ébauché par la COP15 qui suggère de ne plus perdre de la biodiversité après 2030. Cependant, ce scénario n'a pas encore été ratifié par les parties de la convention.

Concernant les moyens pour parvenir à cette trajectoire, la société pourra suivre les étapes recommandées par le Science-Based Targets for Nature (SBTN) que sont l'évaluation et le filtrage, comprendre et mettre des priorités, mesurer et déclarer, agir et faire un suivi.

Pour conclure, nous avons besoin : d'avoir la publication d'un scénario mondiale de référence, d'améliorer la précision des indicateurs tels que le MSA.km2 et de progresser sur les 3 autres étapes recommandées par le SBTN pour définir une trajectoire de préservation de la biodiversité à l'horizon 2030.

Gestion des risques et opportunités liées aux facteurs ESG

Abeille Asset Management place au cœur de ses préoccupations le suivi des risques de durabilité. Cette volonté se traduit par la mise en place de listes d'exclusion pour une majorité de nos fonds.

En 2021, elles concernent le secteur de l'armement et du cannabis.

Afin de s'assurer du respect des listes d'interdictions définies par les politiques d'exclusion, Abeille Asset Management a mis en place des contrôles pré-trade et post-trade au niveau de l'outil front-to-back Aladdin. Ce dispositif permet de prévenir un investissement sur les valeurs interdites sur les fonds du périmètre concerné par les politiques d'exclusion.

De plus, l'ensemble des fonds dits « Article 8 » et labellisés ISR font l'objet d'une analyse ESG et déploient une approche extra-financière en meilleure sélection ou en amélioration de note. Le dispositif de contrôle sur la notation ESG s'appuie sur des contrôles de second niveau qui veillent :

- au suivi des contraintes du label ISR et notations ESG liées aux fonds significativement engagés dans les critères ESG
- au suivi des contraintes des fonds engagés dans les critères ESG
- à la validation des méthodologies développées en interne

Afin d'appréhender au mieux les risques ESG liés à nos portefeuilles tout en continuant à être en phase avec un contexte réglementaire de plus en plus exigeant, trois outils d'analyse ont été développés et mis en place par l'équipe Risques d'Investissement sur le périmètre des fonds Actions :

1. Un Stress Test Taxe Carbone

2. Le suivi de l'évolution des facteurs de risques ESG et Intensité Carbone
3. Le suivi des performances selon les facteurs de risques ESG et Intensité Carbone

Abeille Asset Management prévoit de renforcer dès 2022 son dispositif de suivi des risques en intégrant les risques de durabilité dans sa politique de gestion des risques. La Direction des Risques élaborera d'ici la fin du 3^e trimestre 2022 une cartographie des risques extra-financiers comportant les indicateurs de suivi pour les piliers E, S et G. Ce suivi permettra la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques. Applicable dans un premier temps aux fonds effectuant la promotion des critères ESG, il sera progressivement étendu à l'ensemble des portefeuilles gérés. Le suivi s'effectuera notamment sur 3 volets :

- Suivi des controverses
- Risque lié au changement climatique et à la biodiversité
- Principales incidences négatives

Un suivi des entreprises avec un score de controverse à 0 est effectué par l'équipe conformité et contrôle interne.

La fonction Risques utilisera dès 2022 des outils d'analyse climat pour l'évaluation des portefeuilles. Les outils Aladdin Climate et deux fournisseurs de données (Clarity et MSCI) ont été sélectionnés pour la production d'indicateurs de suivi du risque climatique.

Ces outils produisent des mesures d'impact qui portent entre autres sur les éléments suivants :

- Empreinte carbone & intensité carbone
- VaR Climat (s'agissant des risques physiques et de transition)
- Température de portefeuille implicite

La VaR climat fournie par MSCI se décompose en deux parties :

- une VaR de transition qui traduit en impact financier les risques liés à la transitions écologique et les opportunités technologiques permettant d'en atténuer l'impact
- une VaR physique qui traduit en impact financier des scénarii de catastrophes naturelles de différentes ampleurs liées au changement climatique

Ces scénarii simulent différentes trajectoires climatiques correspondant à des objectifs d'augmentation de la température. A ce jour, MSCI permet de simuler des impacts sous contrainte de hausse de la température du globe limitée à 1.5°, 2° et 3°.

Les mesures de température de portefeuilles permettront de piloter leur alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique. Ces métriques, ainsi que celles inhérentes à l'eau, les déchets et impacts sur la biodiversité seront intégrés progressivement selon la feuille de route d'Abeille Asset Management. Carbon4Finance est le prestataire sélectionné pour le calcul des impacts liés à la biodiversité tels que l'« empreinte Biodiversité ». Celle-ci quantifie les impacts directs et indirects (changement climatique notamment) des pressions exercées par l'activité des sociétés sur l'érosion de la biodiversité. Elle est mesurée en unité MSA (Mean Species Abundance) ; plus cet indicateur est faible, plus les aires de biodiversité disponibles s'amenuisent.

Abeille Asset Management a pour ambition de mesurer et suivre trimestriellement l'ensemble des principales incidences négatives (PAI) prévues dans la réglementation SFDR. Ces PAI couvrent l'ensemble des trois piliers suivants : Environnement, Capital Humain et Gouvernance. Toutes peuvent être suivies au travers de l'outil Aladdin (source Clarity) avec un taux de couverture satisfaisant. Une politique de hiérarchisation des PAI a été réalisée par l'équipe ESG en concertation avec les équipes de gestion et sera adoptée en 2022 par le Directoire d'Abeille Asset Management.

Les investissements pouvant avoir des effets négatifs sur le changement climatique, la gestion du « Do No Significant Harm » (DNSH) repose pour Abeille Asset Management sur la nécessité d'identifier et de réduire les potentiels effets négatifs des investissements effectués au sein de ses portefeuilles. Une réflexion sur la manière d'intégrer cette notion dans son cadre éthique, ses politiques de gestion et ses outils est en cours. L'objectif de réduction de l'exposition des portefeuilles aux actifs fortement carbonés se fait au travers des politiques sectorielles visant à exclure les émetteurs des secteurs de l'extraction minière et de la production d'électricité à partir du charbon thermique sur le périmètre défini.

Avertissement

Ce rapport est établi par Abeille Asset Management, société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP 97-114, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 18 608 050 euros, dont le siège social est situé au 14 rue Roquépine, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 335 133 229. Le 22 novembre 2021, Aviva Investors France change de nom et devient Abeille Asset Management. Ce changement de dénomination sociale s'inscrit dans le cadre de l'intégration des entités du groupe Aviva à Aéma Groupe à la suite de la cession des activités françaises du groupe Aviva Plc à Aéma Groupe en date du 30 septembre 2021. Abeille Asset Management n'appartenant plus au groupe Aviva plc, elle ne saurait être tenue responsable des publications effectuées par Aviva Plc et ses filiales sur le territoire français. Ce rapport vise à répondre aux exigences relatives à l'art. 29 de la Loi Energie Climat applicable aux sociétés de gestions (décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021) rendant obligatoire la publication d'un rapport dans les six mois après la clôture de chaque exercice et au plus tard le 30 juin. La première publication de ce rapport ne concerne pas l'intégralité des informations requises comme le permet la réglementation. En effet, les informations relatives à la Taxonomie européenne, aux combustibles fossiles, celles relatives à la gestion des risques, comprenant des spécificités relatives aux risques physiques / de transition relatifs au changement climatique et aux risques liés à l'érosion de la biodiversité et les mesures d'amélioration et les actions correctrices ne sont pas à publier en 2022 et feront l'objet d'une publication en 2023.

FA22/0153/30062023